



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE
VILLE D'ALLAUCH
Année scolaire 2020 / 2021

MAIRIE D'ALLAUCH
EDUCATION
14 Rue des Moulins
13190 ALLAUCH

Tel : 04 86 67 46 25

Dossier d'inscription élève
À remplir **entièrement** et à retourner muni des pièces à fournir (p4)
Au Service Éducation
14 Rue des Moulins - Allauch Village
SANS RENDEZ-VOUS

Nous vous rappelons que tous renseignements faux sont passibles de poursuites

ENFANT A INSCRIRE :

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Lieu de naissance :

Entre en classe de : Petite Section / Moyenne Section / Grande Section

CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2

Attention : L'école d'affectation sera attribuée selon le secteur d'habitation principale. Toutefois une demande de dérogation peut être faite (ci-dessous) sous réserve de critères et de place disponible.

DEROGATION : Si l'école demandée est hors du secteur d'habitation (sectorisation et commission de décision effectuées par le Service Éducation : 14 Rue des Moulins 13190 Allauch, Tel : 04 86 67 46 25)

Dérogation souhaitée : Oui Non Ecole demandée :

CRITERES : Merci d'indiquer ici la raison justifiant votre demande de dérogation pour votre enfant

FRATRIE Frère(s) ou sœur(s) scolarisé dans l'école demandée

Nom et Prénom(s) :

LIEN DE PARENTÉ Un grand parent ou un proche qui habite la commune

Nom et Prénom : Lien :

Adresse :

RAISON PROFESSIONNELLE Un parent travaille sur la commune

Nom et secteur de travail :

AUTRES MOTIFS (à préciser) :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale. Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »



MAIRIE D'ALLAUCH
EDUCATION
14 Rue des Moulins
13190 ALLAUCH

Tel : 04 86 67 46 25

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2020/2021 VILLE D'ALLAUCH

Renseignements sur la famille,
À remplir **entièrement** et à retourner muni des pièces à fournir (p4)
Au Service Éducation –
14 Rue des Moulins - Allauch Village

Nous vous rappelons que tous renseignements faux sont passibles de poursuites

PARENT 1 : Père Mère

PARENT 2 : Père Mère

Responsable légal Famille d'accueil

Responsable légal Famille d'accueil

(* champs facultatifs)

Nom de naissance : Nom de naissance :

Nom usuel : Nom usuel :

Prénom : Prénom :

Date de Naissance* : / / Date de Naissance* : / /

Situation matrimoniale* : Situation matrimoniale* :

Domicile : Domicile :

Portable : Portable :

@mail : @mail :

Adresse : N° Bat : Appt : Adresse : N° Bat : Appt :

Voie : Voie :

Complément : Complément :

Code postal : Ville : Code postal : Ville :

Profession* : Profession* :

Situation* : actif chômage congé parental
 invalidité retraité Situation* : actif chômage congé parental
 invalidité retraitée

Professionnel* : Professionnel* :

Nom de l'assurance Famille (responsabilité civile) :

N° contrat Assurance :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale.
Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Autre(s) enfant(s) dans le foyer : *(ne pas noter à nouveau l'enfant à inscrire, merci)*

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / /

Ecole : Niveau scolaire :

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / /

Ecole : Niveau scolaire :

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / /

Ecole : Niveau scolaire :

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / /

Ecole : Niveau scolaire :

Personnes à contacter en cas d'urgence : Autre que les parents

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant (oncle, grand-mère, nounou..) :

 Domicile :  Portable :

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant (oncle, grand-mère, nounou..) :

 Domicile :  Portable :

Autorisations :

➤ J'autorise, le cas échéant, à faire prendre toutes les mesures d'urgences médicales rendues nécessaires par l'état de mon enfant : **OUI** **NON**

➤ J'autorise le transfert de mon enfant vers un hôpital en cas d'urgence : **OUI** **NON**

Je soussigné (e) responsable légal (e) de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements énoncés.

Fait à : le Signature :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale. Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2020/2021 - VILLE D'ALLAUCH

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Retrouvez toutes les infos et actualités sur les sites : Allauch.com ou famille.allauch.com

Le dossier est à retourner **SANS RENDEZ-VOUS** dûment rempli et muni des pièces à fournir :
Au **Service Éducation** : 14 Rue des Moulins 13190 ALLAUCH - Tel : 04 86 67 46 25

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Pièces à fournir : ORIGINAUX et PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS



Aucune photocopie ne sera réalisée sur place !

- Le dossier d'inscription dûment rempli et à signer en page 3
- L'annexe 1 : Attestation d'Allergies Alimentaires à cocher et signer en page 5
- L'annexe 2 : Autorisation de « Droit à l'image » à remplir et signer en page 7
- 1 photo récente de l'enfant à coller sur l'annexe 2 « Droit à l'image » (page 7)
- Livret de famille complet (Parents et enfants)
- Dernière quittance E.D.F
- La Taxe d'habitation N-1
- 1 enveloppe 23 X 16 timbrée de 2 timbres et libellée à vos noms et adresse

Pour les nouveaux arrivants :

- Contrat de location ou acte de propriété
- Acte notarié (sous compromis : Dossier d'inscription en attente jusqu'à l'obtention de l'acte de vente définitif)

Parents séparés ou divorcés :

- Jugement de divorce intégral ou décision du Juge aux Affaires Familiales
- En cas de garde alternée, accord écrit des 2 parents indiquant l'adresse à prendre en compte (celle du père ou de la mère) pour déterminer l'école de l'enfant et pièce d'identité du second responsable légal.

Personnes hébergées :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant
- Une pièce d'identité de l'hébergeant (original et copie)
- Justificatif de domicile récent (moins de trois mois) de l'hébergeant : Dernière Quittance EDF / Taxe d'Habitation N-1 / Bail ou acte de propriété
- Documents administratifs **au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant :**
Notification de la CAF + Carte grise + Situation fiscale

Information « Droit à l'image » NE PAS OUBLIER DE REMPLIR ET SIGNER L'ANNEXE 2 « Droit à l'image »

La photo demandée est pour l'usage strict de la Ville d'Allauch dans le cadre de l'inscription de l'enfant à l'école. L'autorisation du droit à l'image se trouve en annexe à la page 7 du dossier.

Le droit d'une personne est protégé par la Loi (Code de propriété intellectuelle) et en tant qu'attribut de sa personnalité. Toute utilisation de photographie d'une personne sans autorisation particulière et préalable est strictement interdite. Toute personne a sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation.

ATTESTATION

Allergies Alimentaires (consommateurs mineurs) ÉDUCATION

Décret n° 2015-447 du 17 Avril 2015
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Je soussigné (e)

Représentant légal de l'enfant

Certifie,

Qu'il ne présente pas d'allergie ou d'intolérance alimentaire connue à ce jour à l'un des produits visés à l'annexe II du règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Octobre 2011.

Qu'il présente une allergie ou intolérance à au moins un des produits visés en l'annexe II du règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Octobre 2011.

Je m'engage à prendre contact avec la (le) Responsable d'Établissement pour faire établir un PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P A I)

Je reconnais avoir reçu des Services Municipaux un exemplaire de l'annexe II du règlement (UE) n°1169/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Octobre 2011.

Cette attestation est valable à compter du 1er Septembre 2020 au 31 Août 2021.

Fait à Allauch, leSignature

SUBSTANCES OU PRODUITS PROVOQUANT DES ALLERGIES OU INTOLÉRANCES

1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des:
 - a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ⁽¹⁾;
 - b) maltodextrines à base de blé⁽¹⁾;
 - c) sirops de glucose à base d'orge;
 - d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.
2. Crustacés et produits à base de crustacés.
3. Œufs et produits à base d'œufs.
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de:
 - a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes,
 - b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.
5. Arachides et produits à base d'arachides.
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception:
 - a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées⁽¹⁾;
 - b) des tocophérols mixtes naturels (E 306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja;
 - c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja;
 - d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja.
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception:
 - a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole;
 - b) du lactitol.
8. Fruits à coque, à savoir. amandes (*Amygdalus communis* L.), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (*Anacardium occidentale*), noix de pécan [*Carya illinoensis* (Wangenh.) K Koch], noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pistacia Vera*), noix de Macadamia ou du Queensland (*Macadamia ternifolia*), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.
9. Céleri et produits à base de céleri.
10. Moutarde et produits à base de moutarde.
- I I. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO₂ total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.
13. Lupin et produits à base de lupin.
14. Mollusques et produits à base de mollusques.

(1) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.



PHOTO
OBLIGATOIRE

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Autorisation de prise de photographies et de diffusion des images

Je soussigné(é) (nom et prénom).....

Demeurant.....

**AGISSANT A TITRE PERSONNEL / EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)
DE L'ENFANT (*raier la mention inutile*) :**

Nom et prénom :

Autorise / N'autorise pas

Le Service Communication de la Commune d'Allauch à réaliser la (les) photographie(s) sur laquelle/lesquelles je figure / figure mon/mes enfant(s) (*raier les mentions inutiles*) et à la (les) diffuser sur ses différents supports de communication : magazines municipaux, dépliants, livrets, cartes de vœux, livres et ses supports internet : www.allauch.com et/ou Facebook Allauch officiel.

«La présente autorisation est valable pour une durée de 3 ans pour les maternelles, de 5 ans pour les élémentaires et pourra être révoquée à tout moment. Elle est également personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés».

Fait à le

Signatures précédées de la mention «lu et approuvé»,

Pour toute personne mineure l'autorisation doit être obligatoirement cosignée par les deux parents

Madame

Monsieur

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à transmettre de l'information municipale (magazines, livrets, dépliants...). Le destinataire des données est le Service Communication. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Communication – Mairie d'Allauch- BP 27 – 13718 Allauch Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant».